

Mission : Faciliter l'utilisation des outils numériques pour les démarches administratives d'accès aux droits (médiation numérique)

La médiation numérique

Késako ?

Aujourd'hui, 13 millions de Français sont éloignés du numérique et 40% des Français ne maîtrisent pas les connaissances de base pour l'utilisation de ces outils. Ces inégalités d'accès et d'usages vont souvent de pair avec les inégalités sociales et créent une difficulté supplémentaire pour accéder à l'emploi, à la culture, aux droits, au logement, à la santé, etc.

Par ailleurs, la dématérialisation des démarches administratives s'accélère. Elles seront, prochainement, entièrement dématérialisées, donc à effectuer en ligne. Ne pas être en capacité d'accéder à des équipements (PC, abonnement internet, imprimante, scanner, etc.) et ne pas savoir utiliser les outils numériques, empêche certaines personnes d'accéder à leurs droits via ces démarches en ligne.

La médiation numérique est une réponse à cette problématique. Elle permet la transmission des connaissances de base des usages numériques, installe une confiance entre l'utilisateur et le numérique et donne accès aux équipements numériques, pour les personnes qui n'en ont pas.

Et moi dans tout ça, que dois-je faire ?

- **Recevoir les usagers** ne sachant pas utiliser l'outil numérique (PC, tablettes, smartphones) et **les aider** dans leurs demandes administratives sur internet et leur découverte : CAF, MSA, CPAM, Finances Publiques, CARSAT, Pôle Emploi...etc. Modalités pratiques : organisation de permanences au sein des Maisons du Département ou autres locaux.
- **Améliorer la connaissance** des partenaires ressources de médiation numérique sur le territoire et alimenter la cartographie du Département
- Contribuer à l'**animation d'ateliers** sur l'accès à internet et les services numériques

Quelles sont les conditions ?

- Indemnité mensuelle : **107.58 € versés par le Département Et 473.04 € versés par l'Etat**
- Age : entre **18 et 25 ans**
- Durée : **6 mois** (Septembre 2021 à Février 2022)
- Engagement : **28h par semaine sur 4 jours**
- Etre **français** ou **disposer d'un titre de séjour**
- **Pas de pré-requis** de diplôme ou de formation
- Prise en charge de **50% de l'abonnement du transport en commun**

Sans oublier les Bonus :

- Aide de **500€** pour **passer le permis de conduire**
- Des **formations** tout au long de l'année et des **sorties** pour faire connaissance avec les autres volontaires

Quand ? du 1^{er} septembre 2021 au 28 février 2022

Combien de postes disponibles ? 1

Quels lieux ? Maison du Département Crémieu, territoire Haut-Rhône dauphinois

Quel Organisme ? Le Département de l'Isère

Le lieu de la mission est accessible aux personnes à mobilité réduite : Oui

Personne à contacter : Mme Sophie Tanguy ;
sophie.tanguy@isere.fr ; 04 26 73 06 07